

Image not found or type unknown



Droit de la banque suite à la déchéance du terme

Par **abso32**, le **02/12/2009** à **19:34**

Bonjour,rrnrnJ'avais souscrit un crédit personnel auprès d'une banque. J'ai ensuite rencontré des problèmes financiers ne me permettant pas de faire face à mes échéances. Mon conseiller m'avait accordé un découvert de 900€, car je lui avais remis une facture EDF attestant qu'un remboursement de 900€ trop-perçus devait m'être versé . Le découvert s'est arrêté à 600€ sans que le conseiller ne me donne d'explications.rnEnsuite la déchéance du terme a été prononcée avant que cette somme ne me soit versée. Les 900€ ont été virés 5 jours après sur mon compte. La banque les a pris en remboursement de ma dette. En avait-elle le droit ?rnMerci par avance pour vos réponses